

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 FEVRIER 2009 – 19H00

**Tous présents** : M. ESTIER, Mme LONCHAMBON, M. DUGOURD, Mme REINICHE, M. CHAPTARD, M. GIRARD, Mlle MAZIER, Mme ALVES, M. FOURNIER, M. PHILIPPE, M. GREGORIO, Mme ARRIETA, Mme MEGE, M. BEDABOUR, M. FRANCISCO, Mme ROSSIGNOL, M. POUILLET, M. RAFALKO et Mlle NANAÏ.

Monsieur GIRARD Guillaume a été élu secrétaire.

Le compte-rendu de la réunion du 30 janvier est approuvé par le Conseil Municipal.

\*\*\*\*\*

### **Travaux d'éclairage public :**

Il y a lieu de prendre de nouvelles délibérations, qui annulent celles prises précédemment, pour prendre en compte le transfert de compétence optionnelle de l'Eclairage Public au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme (S.I.E.G.). Les délibérations portent sur les secteurs suivants (avec nouvelle estimation des travaux correspondant aux conditions économiques actuelles) :

#### Eclairage cité des ingénieurs :

Travaux estimés à : **20 000 € H.T.** ; subvention communale = 40% soit **20 000 € X 0,40 = 8 000 €**

#### Eclairage secteur de la Brousse :

Travaux estimés à : **62 000 € H.T.** ; subvention communale = 40% soit **62 000 € X 0,40 = 24 800 €**

#### Eclairage secteurs divers :

Travaux estimés à : **61 000 € H.T.** ; subvention communale = 40% soit **61 000 € X 0,40 = 24 400 €**

#### Eclairage Tournobert, Pompiers, Collège :

Travaux estimés à : **8 700 € H.T.** ; subvention communale = 40% soit **8 700 € X 0,40 = 3 480 €**

#### Eclairage Îlot de la Poste – rue des Noyers :

Travaux estimés à : **10 500 € H.T.** ; subvention communale = 40% soit **10 500 € X 0,40 = 4 200 €**

#### Borne camping-cars :

Travaux estimés à : **21 000 € H.T.** ; subvention communale = 40% soit **21 000 € X 0,40 = 8 400 €**

Ces subventions seront revues en fin de travaux pour être réajustées suivant le montant des dépenses résultant des décomptes définitifs. La totalité de la TVA grevant ces travaux sera récupérée par le S.I.E.G.

### **Installation d'une borne camping-cars : demande de subventions :**

Le Conseil Municipal approuve :

- le dossier présenté pour un montant total H.T. de 33 300 € (21 000 € la borne et 12 300 € d'aménagement),
- le plan prévisionnel de financement laissant une participation de 6 660 € à la charge de la Commune ;
  - o demande l'attribution une subvention :
    - du Conseil Général d'un montant de 9 120 €,
    - du Conseil Régional d'un montant de 9 120 €,

afin d'installer cette borne camping-cars pour la saison d'été 2009.

### **Plan Local d'Urbanisme : choix de la maîtrise d'œuvre :**

L'étude des offres remises par les trois cabinets retenus après l'appel public à candidature, pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) fait ressortir que le cabinet d'architecture BAUTIER-RANOUX présente certains avantages et plus particulièrement :

- de proposer :
  - o un descriptif des supports de concertation adaptable à la situation communale en fonction des besoins identifiés ;

- une note méthodologique détaillée pour l'étude environnementale.
- d'accentuer le travail sur les phases de diagnostic et de PADD, qui sont les deux éléments de démarches essentiels à l'élaboration du P.L.U.

Le prix de cette prestation est établi à 34 000,00 € H.T. contre 33 500,00 € au bureau de géomètres-experts BGN et 31 700,00 € à celui de D2TECH.

Le Conseil Municipal :

- approuve :
    - le choix du cabinet d'architecture BAUTIER-RANOUX et le sous-traitant E Stratège pour l'étude environnementale ;
    - le plan prévisionnel de financement établi.
- demande l'attribution d'une subvention du Conseil Général de 3 000 € et de l'Etat au titre de la DGD de 13 600 € (autofinancement communal de 17 400 €).
- autorise le Maire à :
    - signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet BAUTIER-RANOUX pour un montant total H.T. de prestations de 34 000,00 € (dont 7 030,00 € pour l'étude environnementale sous-traitée à E Stratège) ;
    - effectuer toutes les démarches afférentes à la réalisation du P.L.U.

#### **Lancement de l'Agenda 21 local :**

Considérant l'intérêt de la commune des Ancizes-Comps de générer un développement équitable et solidaire, respectueux de l'environnement et économiquement responsable sur le territoire ;

Le Conseil Municipal décide le lancement d'une démarche d'Agenda 21 local.

Cette démarche sera couplée à la procédure de PLU en cours. En effet, Les démarche d'Agenda 21 local et de PLU sont complémentaires, elles visent un objectif commun de développement durable. Dans cette logique, des éléments de démarche seront menés en parallèle, ce sont :

- Le diagnostic de territoire
- La concertation
- Le pilotage

Lier ces deux démarches permettra à la commune des Ancizes-Comps d'effectuer une certaine économie d'échelle et une articulation de sorte que le PLU traduise l'Agenda 21 local dans l'espace. Dans ce cadre, le PLU apportera la force du droit pour mener une politique offensive de développement durable sur le territoire.

Les thèmes étudiés en commun avec le PLU seront :Déplacements, Logements, Économie, Agriculture, Tourisme, Biodiversité, Eau, Air, Déchets, Risques, Forêt, Bruit, Sols, Santé Sports/loisirs

#### **Subvention exceptionnelle :**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association du Foyer Rural une subvention exceptionnelle de 1 500,00 € pour l'organisation de spectacles d'humoristes professionnels dans le cadre des « mardis du rire ».

#### **Subvention :**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association Ancizes-Comps Tennis de Table, une subvention de 650,00 € pour l'aider à financer son fonctionnement.

#### **Subvention :**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à l'association « la Maison des Parents, une subvention exceptionnelle de 1 842 € pour aménager un lieu d'accueil des parents à proximité du nouvel Hôpital d'Estaing.

#### **Subvention :**

Le Conseil Municipal décide de différer l'attribution d'une subvention à l'association « Chemin Fais'Art » dont le programme ambitieux sur 3 jours fait craindre des difficultés d'organisation qui a déjà conduit au report de cette manifestation.

**Droit de préemption urbain : parcelle AM n°470 :**

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain suite à la déclaration d'intention d'aliéner des héritiers CAILLE au profit de MIGNARD Cyril et CIVADE Audrey. La parcelle concernée, d'une superficie de 2 800 m<sup>2</sup>, est cadastrée AM n°470. Le prix de vente est fixé à 15 000 €.

**Acquisition des parcelles AT n°222, 223 et 224 :**

Pour permettre l'évacuation des eaux pluviales en provenance du chemin des Creux, le Conseil Municipal décide d'acquérir à l'amiable à Mr Maurice FOURNIER les parcelles AT n°222, 223 et 224 au prix de 0,20 € le mètre carré soit un montant de 551,00 € (0,20 € X 2 755 m<sup>2</sup>) (prix arrêté sur la base d'une estimation réalisée par les Domaines pour des parcelles classées aussi en zone NC du P.O.S.). Le Maire est autorisé à signer l'acte notarié à intervenir.

**Transfert de biens de la section de Boucheix à la Commune :**

Le Conseil Municipal désigne pour viser l'acte notarié portant sur le transfert à la commune, accepté par une majorité absolue des pétitionnaires, des parcelles suivantes : AL n°52, AN n°97, AN n°98, AN n°71, AN n°8 8, AM n°214, AN n° 360 et AP n°16.

Mr Pascal ESTIER, Maire, en qualité de représentant des habitants de la section de Boucheix,  
Mme Jacqueline LONCHAMBON, 1<sup>ère</sup> Adjointe, en qualité de représentante de la Commune des Ancizes-Comps.

**Section de Tournobert : coupe de bois :**

Le Conseil Municipal demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2009 au martelage et à la vente des produits sur pied et de gré à gré de la coupe désignée ci-après : Section de Tournobert (pour maintenir l'équilibre financier de cette section et entretenir la forêt).

\*\*\*\*\*

Chaque responsable relate au Conseil Municipal les dossiers en cours d'étude : P. ESTIER pour la commission DEVELOPPEMENT COMMUNAL (recensement de la population, travaux rue des Noyers et secteur des Dômes), patrimoine et investissements A&D, Intercommunalité et PLU) ; J. LONCHAMBON pour la commission SOLIDARITE (Equipement Foyer Rural, local Secours Populaire, affaires sociales et repas CCAS) ; J. REINICHE pour la commission CULTURE JEUNESSE (contrôle services vétérinaires à la cantine et affectation salle de classe refaite) ; M. CHAPTARD pour la commission CADRE DE VIE (travaux du service technique, travaux secteur des Dômes, à la Brousse et devis clôture du stade) ; G. GIRARD pour la commission VIE COLLECTIVE (semaine du développement durable 1<sup>er</sup> au 07/04/2009, occupations des salles, acquisition de défibrillateurs, branchement sono à l'O.T. et animations à venir) ; S. DUGOURD pour la commission TERRITOIRE (programme réfection de chemins, sensibilisation des motards, devenir des parcelles de la section de Tournobert et SICTOM).

\*\*\*\*\*

**La séance est levée à 21 heures 30.**